

CQP Moniteur de football américain et de flag

RNCP16646 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15414
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	05/08/2022

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015**Commission paritaire nationale et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de football américain (FFFA)****FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL AMERICAIN · SIRET : 34898527600040**

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE DES METIERS DU SPORT PROFESSIONNEL	82231619600010	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL AMERICAIN	34898527600040	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les principales activités du moniteur de football américain et de flag sont les suivantes :

- accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance de football américain et flag afin d'expliciter, d'informer sur les conditions de déroulement des activités football américain et flag
- encadrement de séances de football américain et de flag en s'appuyant sur les références fédérales (FFFA) et en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers
- dynamisation dans et autour de l'activité de football américain et de flag
- intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
- protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien

- Transmission d'une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants
- Programmation et la planification des séances d'activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné pour les pratiquants et les tiers

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les principales compétences qui permettent au moniteur d'exercer les activités propres à son métier sont :

- Accueil : gérer le moment qui précède et qui suit la séance en veillant à la sécurité des pratiquants
- Encadrement : organiser, animer et adapter les séances de découverte et d'initiation en football américain et en en flag pour tout public en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers (réglementation, ...)
- Dynamisation : favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants au sein notamment du club et aider les pratiquants à s'engager dans les différentes activités proposées
- Intégration : rendre compte des actions menées auprès des responsables en s'auto évaluant et en faisant un suivi d'activité dans la logique du fonctionnement de la structure
- Protection : assurer la gestion des incidents ou accidents et intervenir pour restaurer une situation normale en fonction des procédures existantes.

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale » :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- clubs affiliés à la FFFA
- structures du secteur privé
- associations sportives

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

moniteur, animateur, initiateur... occasionnels, secondaires

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 du code du sport (obligation de certification professionnelle et de référencement pour l'encadrement d'une activité physique ou sportive contre rémunération).
- Convention connective nationale du sport (avenant n°58).

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFFA ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/08/2022
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.ffa.org/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16646/>